

Attribution de temps—Bill C-11

Je suis d'avis qu'il faudrait accorder à l'opposition le droit de choisir cinq ou six bills, ou encore huit ou dix bills, quel que soit le chiffre sur lequel on se mettrait d'accord, qu'elle estime devoir être soumis à un débat entièrement libre. Ayant reçu ce droit, l'opposition devrait accepter que les mesures d'ordre administratif passent aux comités après une discussion brève ou sans débat aucun, et que les bills ayant trait aux affaires courantes soient assujettis à une limite de temps de deux jours. Cette façon de faire serait, à mon avis, conforme au bon sens et serait une façon de sortir de la situation actuelle où nous avons, d'une part, l'opposition qui réclame un débat sans fin, et d'autre part, le gouvernement qui décide unilatéralement de l'interrompre.

Un arrangement de ce genre nécessite évidemment un degré de compréhension qui n'existe pas actuellement. Bien sûr, nous avons une certaine forme de consultation; les leaders parlementaires se rencontrent et discutent de ces choses, mais, en dernière analyse, c'est le gouvernement qui décide. J'ai proposé un projet comme celui que je viens de décrire à de nombreuses reprises au cours des années. Il a été étudié par le comité permanent de la procédure et de l'organisation. Pendant la dernière session, ce comité a élaboré un rapport qui devait servir à mettre de l'ordre dans les travaux de la Chambre. Or, ce rapport n'a pas donné de résultats, car il n'a pas plu à la majorité des députés.

Tout ce que le gouvernement trouve à proposer en ce qui concerne le temps de discussion, monsieur l'Orateur, c'est de l'écourter ou de l'éliminer. Il n'est jamais prêt à aucune concession. Lors de la dernière session, le comité a préparé un rapport qui n'avait pas la moindre chance d'être accepté. On n'a pas du tout envisagé une proposition comme celle que je formule maintenant. Sans chercher à faire croire que le régime que je propose est parfait à tous les points de vue, je soutiens cependant qu'un régime dans cet ordre d'idées améliorerait sûrement la marche de nos travaux.

Alors que je discutais de cette formule, quelqu'un m'a demandé ce qui adviendrait dans le cas de bills qui ne figureraient pas sur la liste au début de la session. A mon avis, si le gouvernement n'était pas assez futé pour établir au début de la session la liste complète de tous les bills qu'il entend étudier, les bills qu'il voudrait inscrire par la suite figureraient dans la troisième catégorie, celle à laquelle aucun délai de discussion ne serait imparti. Évidemment, le gouvernement s'oppose toujours à tout programme de ce genre, parce que l'éventualité d'un débat illimité comme le prévoit la troisième partie ne lui plaît guère. Pourtant, monsieur l'Orateur, c'est le cas actuellement, sauf lorsque le gouvernement impose la clôture qui d'ailleurs déplaît à tout le monde. Pourtant, il serait grand temps que...

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.
[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur le président, nous venons d'entendre de la part de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) des suggestions très valables et qui méritent beaucoup d'attention. A mon avis, le gouvernement et l'opposition devraient étudier attentivement ces propositions afin de les mettre en pratique. S'il y a des modifications à apporter à ses suggestions, comme l'a dit l'honorable député, on peut le faire. Certains gouvernements, dont celui de la

Suède, travaillent à peu près dans le sens que vient d'indiquer l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Nous sommes en présence, pour la deuxième fois, d'un débat portant sur une motion de clôture sur le bill C-11, c'est-à-dire sur le même bill. Cette façon de procéder doit cesser, car cela met tout le monde dans l'embarras.

Jusqu'à tout récemment, du moins en Suède, les sessions ont lieu à date fixe et les débats sont divisés en trois catégories et sont débattus aussi à date fixe, comme les bills ou les projets de loi d'ordre financier. Il y a une certaine période de fixée pour les débattre. Pour les bills de routine, par exemple, il y a une période pour les débattre, et enfin il y a le débat général. Alors, je pense, monsieur l'Orateur, que si nous voulions être logiques, nous pourrions utiliser des méthodes semblables et mieux agencer nos débats parlementaires. Je pense qu'un des principaux points que nous pourrions adopter ici, ce serait des sessions à date fixe. Cela pourrait améliorer bien des choses.

Le ministre des Finances (M. Chrétien) nous a dit tout à l'heure que nous étions déjà au quatorzième jour de débat sur le bill C-11. Pour lui cela semble très long, mais pour l'opposition qui doit étudier un bill aussi mal préparé que le bill C-11, ce n'est sûrement pas exagéré. Nous avons pratiquement à chaque session un bill semblable et aussi volumineux amendement la loi de l'impôt; si ces bills étaient mieux préparés, je pense que nous pourrions les adopter beaucoup plus rapidement.

Dans ce long débat, je pense que les deux principaux partis ont des choses à se reprocher. D'abord, comme je le disais, si le bill était mieux préparé, cela pourrait aller beaucoup mieux. Le gouvernement refuse systématiquement toutes les suggestions de l'opposition. Il refuse les amendements de l'opposition. Au cours de la semaine dernière, mon collègue de Rimouski (M. Allard) a présenté un amendement visant à libéraliser la disposition à l'effet que tout travailleur peut réclamer une exemption d'impôt de \$250 par année. Cette exemption était de \$150 auparavant. Nous croyons, et je pense que c'est accepté par tous les travailleurs, que ce montant est nettement insuffisant pour répondre aux augmentations sensibles des coûts de transport au Canada.

Mon collègue de Rimouski a suggéré que ce montant soit augmenté à \$400. Or, le parti de la majorité s'est opposé en bloc à cet amendement et l'a rejeté. D'autres suggestions ont été faites dans d'autres domaines, et la même chose s'est produite. Les seuls amendements que le gouvernement accepte et nous presse d'accepter, ce sont ceux qu'il propose lui-même. Il faudrait presque les adopter sans les étudier, sans les débattre, surtout dans un débat fermé comme celui-ci.

Monsieur l'Orateur, de l'autre côté, je pense qu'on a également exagéré. J'ai entendu souvent le parti progressiste conservateur répéter des discours à l'infini. Je pense qu'on aurait pu de ce côté-là se dispenser de répéter les mêmes choses, être beaucoup plus précis dans les suggestions et présenter surtout un plus grand nombre d'amendements pour améliorer le bill C-11. Monsieur l'Orateur, j'ai suivi passablement ce débat sur le bill C-11 d'un bout à l'autre, et je me suis souvent posé des questions. Tout le monde sait que le parti libéral est reconnu pour un parti de «taxeux», mais les gens savent aussi que si c'était l'autre parti qui détenait le pouvoir, savoir le parti progressiste conservateur qui est à gauche de l'Orateur, ce serait probablement la même chose.